



Fiche de Donnée de Sécurité Selon Directive 91/155/CEE

MT07001 Acétone

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination suivant l'annexe I:
Acétone

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP 80609
0387 9514 77
Dénomination:
Acétone
Urgences:
C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Dénomination: Acétone
Formule: CH_3COCH_3 M. = 58,08 CAS [67-64-1]
EINECS 200-662-2 CEE 606-001-00-8

3. Identification des dangers

Facilement inflammable.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Éviter de vomir. (Risque d'aspiration.) Recourir à l'assistance d'un médecin.
Administrer une solution de charbon actif à usage médical. Laxatifs: sulfates sodiques (1 cuillerée à soupe dans 250 ml d'eau). Ne pas boire de lait. Ne pas administrer d'huiles digestives.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Mousse. Poudres sèches.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Risque d'inflammation par accumulation de charges électrostatiques.

5.4 Équipements de protection :

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Nepas inhaler les vapeurs. Apporter une aération appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Éloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante. Protégé de la lumière.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limité d'exposition:

MAK 500 ml/m³ - 1200 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Ôter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Caractéristique.

Point d'ébullition: 56,5°C

Point de fusion: -94°C

Point d'inflammation: -17°C

Température d'auto-ignition: 540°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 2,2 - 12,8 vol %

Pression de vapeur: (20°C) 233 hPa
Densité (20/4): 0,791
Solubilité: Miscible avec de l'eau, de l'éthanol, de l'éther et de trichlorométhane

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Hydroxydes alcalins. Halogènes. Hydrocarbures halogénés. Halogénures d'halogène. Agents oxydants (acide perchlorique, perchlorates, halogénates, CrO_3 , halogénoxydes, acide nitrique, oxydes de nitrogène, oxydes non métalliques, acide chromosulfurique entre autres). Métaux alcalins. Nitrosyles. Métaux. Éthanolamine

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Peroxydes.

10.4 Information complémentaire:

L'exposition à la lumière et à l'air favorise la formation de peroxydes. Les gaz / vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 5800 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des muqueuses. L'exposition prolongée provoque maux de tête, flux salivaire, nausées, vomissements, vertige, narcose. Il ne faut pas écarter: coma.

Par contact oculaire: troubles de la vision.

Par ingestion: troubles gastro-intestinaux, maux de tête, flux salivaire, nausées, vomissements, vertige, narcose, coma.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

Distribution: $\log P(\text{oct}) = -0.24$

12.2 Ecotoxicité :

12.1.1 - Test EC 50 (mg/l) :

Bactéries (*Photobacterium phosphoreum*) = 22.000 mg/l ; Classification : Tox.

Poissons (*Salmo gairdneri*) 2.000 mg/l Tox.

Poissons (*Leuciscus Idus*) = 7.505 mg/l ; Classification : Tox.

Crustacés (*Daphnia Magna*) = 12.100 mg/l ; Classification : Tox.

Bactéries (*Ps. putida*) = 1.700 mg/l ; Classification : Tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations:

La toxicité n'est pas très élevée.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: DBO₅ = 1,76 g/g

DCO = 2,07 g/g

ThOD = 2,2 mg/l

12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = Élevée, plus de 1/3

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : ———

12.3.4 - Observations:

Produit facilement biodégradable.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test:

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque= ———

12.4.3 - Observations:

Produit non bioaccumulable.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Des interférences dans les stations d'épuration ne sont pas à craindre s'il est utilisé correctement. Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Acetone

ONU 1090 Classe: 3 Paragraphe et lettre: 3b

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Acetone

ONU 1090 Classe: 3.1 Grouped'emballage: IIMFAG : 300

Aérien (ICAO -IATA):

Dénomination technique: Acetone

ONU 1090 Classe: 3 Grouped'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 307 PAX 305

15. Information réglementaire

Étiquetage selon Directive de la CEE

Symboles:

Indications de danger: Facilement inflammable

Phrases R: 11 Facilement inflammable.

Phrases S: 9-16-23c-33 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Numéro d'indice CEE: 606 -001-00-8

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 09.06.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.